



BULLETIN d'ADHESION 2019

ENTREPRISE ADHÉRENTE

Raison sociale :

Métier :

Code APE (Activité Principale Exercée) : _____ - ____

Entreprise inscrite au Répertoire des Métiers ? Oui Non

Entreprise adhérente à une organisation professionnelle ? Oui, laquelle Non

NOM/Prénom du dirigeant :

Adresse du siège :

Code Postal : Ville :

Tél : Fax :

Mail de l'entreprise :@.....

NOM/Prénom de la personne à contacter :

Tél :

Cochez cette case *si vous n'acceptez pas* de transmettre vos coordonnées aux partenaires de Viv'ARTi (Crédit Mutuel de Bretagne, Harmonie Mutuelle) pour recevoir leurs offres.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES

Nombre total de personnes au sein de votre entreprise

(comprenant chefs d'entreprise, salariés, conjointes-collaboratrices, apprentis)

=
actifs

Élément à nous envoyer pour **l'adhésion familiale des actifs** :

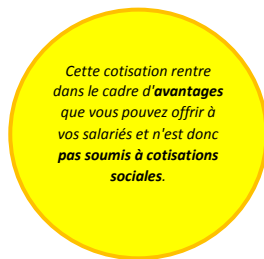
- la liste des bénéficiaires, comprenant les actifs (chef d'entreprise, salariés, et apprentis) et l'ensemble de leurs ayants-droit (conjointes et enfants).

Précisez les coordonnées : noms / prénoms / emails / téléphones

Chaque actif recevra ses numéros d'identifiant, nécessaires pour les commandes auprès de nos partenaires. Vous aurez également toujours la possibilité de recevoir vos cartes. Elles pourront être envoyées à la demande gratuitement.

Il est obligatoire de cotiser pour l'ensemble des membres de l'entreprise (CDI, CDD, apprentis), selon la réglementation URSSAF en vigueur.

COTISATION 2019



ADHESION DE L'ENTREPRISE	20 €
ADHÉSION FAMILIALE DES ACTIFS dont le fond de solidarité (1,40€)	17 € x actifs de votre entreprise
= €

GUIDES PAPIERS DE NOS PARTENAIRES*	6,90 €
<input type="checkbox"/> Envoi des guides : Cezam et Loisirs&Tourisme Bretagne	

*OPTION
Retrait gratuit des guides papiers
dans les antennes locales des
partenaires. Guides en
téléchargement.

TOTAL Cotisation + Frais d'envoi(option) €
---	----------------

L'adhésion est valable pour une année civile et se **renouvelle automatiquement par tacite reconduction** au 31 décembre. Chaque entreprise dispose de la faculté de résilier son adhésion 1 mois avant, par lettre recommandée.

REGLEMENT

- Par chèque à l'ordre de l'Association ASC Artisanat - Viv'ARTI Bretagne
- Par virement bancaire Crédit Mutuel de Bretagne
IBAN : FR76 1558 9351 1301 5921 2204 001

Date : / /

Signature et cachet de l'entreprise :